

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE MUNICIPAL N°496/2017, ECHAFAUDAGE

Le Maire de la Commune de Decazeville,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,  
VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,  
VU le Code du Travail, décret du 8 janvier 1965 L 263.2 stipulant que les échafaudages doivent être en conformité avec le Code du Travail,  
CONSIDERANT la demande présentée à la date du 08 novembre 2017 par la S.A.R.L. LACOMBE BATIMENT PERE ET FILS – 240 route de Lestrade – 12300 DECAZEVILLE,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1°** - La S.A.R.L. LACOMBE BATIMENT PERE ET FILS est autorisée à dresser un échafaudage pour des travaux de façade situé au 47, rue Cayrade à Decazeville, sous réserves :

- Que le chantier soit signalé de jour comme de nuit, conformément aux instructions de la signalisation routière, Livre I - 8° partie.
- Que la protection des passants ainsi que celle des véhicules soit assurée contre la chute éventuelle de gravats, jets d'eau, tuiles, etc...
- Que la portion du domaine public occupée soit correctement balayée et dégagée de tous gravats en fin de journée.

**ARTICLE 2°** - Le stationnement le long du chantier sera interdit à tous les véhicules sauf ceux de l'entreprise pour le chargement et le déchargement de gravats ou de matériel.

**ARTICLE 3°** - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le titulaire de la présente autorisation.

**ARTICLE 4°** - La présente autorisation est valable du 22 novembre 2017 au 14 décembre 2017.

**ARTICLE 5°** - Toute détérioration du domaine public fera l'objet d'une remise en l'état par le titulaire de la présente autorisation.

**ARTICLE 6°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 15 novembre 2017

Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

